



**PLAN D'ACTION DE MITIGATION DES
IMPACTS DU PROJET DE REHABILITATION
DES SEPT (7) SOURCES AU NIVEAU DES
COMMUNES DE BONBON ET D'ABRICOTS**



DINEPA

**PLAN D'ACTION DE MITIGATION DES IMPACTS DU
PROJET DE REHABILITATION DES SEPT (7)
SOURCES AU NIVEAU DES COMMUNES DE
BONBON ET D'ABRICOTS**

UES/PROJET EPARD

Sommaire

1	Mise en contexte	3
2	Activités du projet	4
3	Directives Environnementales et sociales pour les Contractants	10
4	Consultations publiques	12
5	Gestion des plaintes	13
6	Conclusion	14
7	Annexe	14
7.1	Annexe 1: Formulaire d'évaluation environnementale et sociale des sept (7) sources/points d'eau au niveau des communes de Bonbon et d'Abricots.	14
7.2	Annexe 2 : Fiche de plaintes.	14

1 Mise en contexte

Créé par la loi cadre de 2009, la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) exécute la politique de l'Etat haïtien dans le secteur de l'Eau potable de l'Assainissement. De manière spécifique, elle exerce sa mission autour des axes de développement du secteur, de contrôle des acteurs et de la régulation du secteur. Ainsi, elle travaille en étroite collaboration avec des partenaires (nationaux et internationaux) intervenant dans le secteur EPA dans le but d'améliorer la desserte en eau potable de la population haïtienne, et de garantir des interventions correctes et pérennes au niveau du secteur.

Dans cette optique, la DINEPA, avec soutien financier de la Banque Mondiale, envisage de réhabiliter sept (7) sources au niveau des communes de Bonbon et d'Abricots dans le département de la Grand'Anse dans le but d'améliorer l'accès à l'eau potable et le bien être social des familles au niveau de ces localités. D'après les procédures de la mise en œuvre du projet financé par la Banque Mondiale, une évaluation environnementale et sociale est requise comme préalables aux travaux dans l'objectif d'identifier les impacts positifs et négatifs y relatifs et de faire des recommandations sur les mesures d'atténuation appropriées pouvant minimiser les impacts négatifs prévisibles du projet lors de son exécution.

Le présent rapport est l'évaluation environnementale et sociale qui résume les impacts environnementaux et sociaux relatifs à la mise en œuvre des sous-projets et fournit des propositions relatives à l'atténuation des impacts négatifs prévisibles sous forme de **Plan d'action de mitigation**.

Nous tenons à souligner que, vu du faible ampleur de ce projet, l'évaluation est faite en utilisant les formulaires d'évaluation environnementale et sociale utilisés dans le projet EPARD. La démarche généralement adoptée est la réalisation d'une mission afin de faire l'évaluation et la consultation publique. En effet, le responsable social Sud a fait la consultation publique, et l'évaluation environnementale et sociale est faite par deux stagiaires de la direction technique qui nous a fourni les données et informations nécessaires. Toutes les activités relatives à cette évaluation est faite sous notre coordination, et avec notre assistance notamment en leur spécifiant les données et les informations nécessaires ainsi que la manière dont la consultation publique doit être faite. Ainsi, le suivi et la surveillance de la mise en place de ces mesures seront assurés par la

supervision des travaux, l'équipe environnementale et sociale du projet EPARD de concert avec l'équipe de l'OREPA Sud.

L'exécution des sous-projets ne s'accompagne de donation volontaire car les emplacements retenus pour la construction des ouvrages du projet sont des espaces appartenant à l'Etat.

2 Activités du projet

Résumé des travaux à réaliser au niveau de chaque localité/source dans les communes de Bonbon et d'Abricots.

Commune	Section/Localité	Source	Description des travaux
Bonbon	1 ^{ère} /Baptiste	Figuier	Travaux d'assainissement autour de la source - Construction boîte de captage - construction mur de protection du captage - construction d'une borne fontaine avec 2 robinets sur 50ml - installation hydraulique - Mise en place de couvercle en acier.
	1 ^{ère} /Basse Rivière	Désormeau	Travaux d'assainissement autour de la source - Construction boîte de captage - construction mur de protection du captage - construction d'une borne fontaine avec 2 robinets 15ml - installation hydraulique - Mise en place de couvercle en acier.
	1 ^{ère} /Bingo	Bingo	Travaux d'assainissement autour de la source - Construction boîte de captage - construction mur de protection du captage - construction d'une borne fontaine avec 2 robinets sur 45ml - installation hydraulique - Mise en place de couvercle en acier.
Abricots	2 ^{ème} /Lavoute	Macaya	Travaux d'assainissement autour de la source - Construction boîte de captage - construction mur de protection du captage - construction d'une borne fontaine avec 2 robinets 40ml - installation hydraulique - Mise en place de couvercle en acier.
	4 ^{ème} / Lassereingue	Victor	Reprise de la boîte captage existante, assainissement autour de la source, construction d'une borne fontaine avec un robinet sur 15ml, installation hydraulique mise en place de couvercle en acier.
	2 ^{ème} /Porvet	Nan Noel	Travaux d'assainissement autour de la source - Construction boîte de captage - construction mur de protection du captage - construction de borne si

Commune	Section/Localité	Source	Description des travaux
			nécessaire - installation hydraulique - Mise en place de couvercle en acier.
	3 ^{ème} /Sarjotte	Nan Dlo	Travaux d'assainissement autour de la source - Construction boîte de captage - construction mur de protection du captage - construction de borne - installation hydraulique - Mise en place de couvercle en acier.

Tableau 1: Plan d'action de mitigation des impacts du projet de réhabilitation des points d'eau

Activités	Impacts E&S potentiels	Proposition de mesures d'atténuation	Responsable	Temps de réalisation
PHASE DE PREPARATION				
1. Installation de chantier	- Risque d'accidents - Déchets de chantier	- Protéger le chantier pour éviter les accidents. - Informer les travailleurs de se mettre à l'abri. - Informer les habitants à proximité des ouvrages, et arroser les sites sensibles avant les travaux de terrassement/fouille Contrôle l'accès des personnes non-autorisées. - Transport de déchet de chantier dans un endroit agréé par la mairie de concert avec l'OREPA Sud.	- Firme d'exécution - Firme d'exécution - OREPA	Avant les travaux
	- Mouvement des matériels	- Définir la zone d'entrepôt et éviter d'obstruer les routes. - Bien entreposer les matériels de chantier pour éviter les accidents et pour une circulation normale. - Ruban de sécurité	- Firme d'exécution - Firme d'exécution - Firme d'exécution	Avant les travaux
	- Modification de l'ambiance sonore	- Ne pas perturber la communauté durant les heures de repos. - Informer la population de la nuisance afin qu'elle puisse s'arranger.	- Firme d'exécution - Firme d'exécution	Durant l'opération
	- Génération de la poussière	- Arroser les sites durant les heures d'opération (si c'est le cas). - Port d'équipement approprié pour les travailleurs durant les opérations.	- Firme d'exécution - Firme d'exécution	Durant l'opération
2. Préparation du site	- Modification de la	- Veiller à ce que les travailleurs sont bien équipés au	- Compagnies	Durant

Activités	Impacts E&S potentiels	Proposition de mesures d'atténuation	Responsable	Temps de réalisation
	couverture végétale	niveau du port d'équipement individuel. - Stocker la première couche de 20cm à un certain endroit pour pouvoir la réutiliser durant le remblaiement.	d'exécution et de Supervision. - Compagnies d'exécution et de Supervision	l'opération
3. Débroussaillage/défrichement	- Sécurité des travailleurs	- Équiper les travailleurs en équipement de protection individuelle. - Informer les travailleurs de la bonne conduite à adopter sur le chantier. - Sensibilisation du personnel de l'entreprise en matière d'hygiène, santé et sécurité au travail.	- Firme d'exécution - OREPA/DINEPA - OREPA/DINEPA	Durant l'opération
PHASE DES TRAVAUX				
4. Démolition des structures existantes	Nuisance sonore (bruit) durant cette activité.	- Port d'équipement de protection individuelle. - Remise en état et aménagement des sites après les travaux.	- Compagnies d'exécution et de Supervision.	Pendant les travaux
	Production de déchets	- Bien nettoyer les sites après chaque journée de travail - Acheminer les déchets par les sites autorisés.	- Firme d'exécution - Firme d'exécution	
5. Transport des matériaux	Risque d'accident	- Prendre des mesures nécessaires et appropriées pour éviter les accidents. - Rappeler aux travailleurs de respecter les normes et le code de conduite.	- Firme d'exécution - Firme d'exécution - OREPA	

Activités	Impacts E&S potentiels	Proposition de mesures d'atténuation	Responsable	Temps de réalisation
6. Consultation publique	Conflits sociaux	- Véhiculer les informations du projet et bien informer et sensibiliser la communauté autour des activités des sous-projets.	- OREPA/DINEPA/ Firme d'ingénierie sociale	
7. Construction des ouvrages	Sécurité des travailleurs	- Obligation du port d'équipement	- Firme d'exécution	Pendant les travaux
	Va-et-vient de la population de la zone auprès du site des travaux	- Contrôle l'accès des personnes non-autorisées. - Informer les travailleurs de la bonne conduite à adopter sur le chantier.	- Compagnies d'exécution et de supervision	
	Risque d'accident	- Clôturer l'emprise de chantier pour limiter l'accès aux personnes non-autorisées.	- Firme d'exécution	
	Circulation durant les travaux	- Mise en place de panneaux d'avertissement et de signalisation	- Compagnies d'exécution et de Supervision	
	Pollution par la poussière issue des travaux Sécurité du personnel autour du chantier	- Informer les habitants à proximité des ouvrages, et arrosage les sites sensibles avant les travaux de terrassement/fouille - Contrôle l'accès des personnes non-autorisées. - Tous sentiers et les routes excavés pour le passage des conduites (et réparation de fuites) doit être remis en état.	- Firme d'exécution/ - Firme d'exécution/ OREPA/DINEPA	
8. Recrutement des ouvriers	Utilisation de main d'œuvre locale non spécialisée incluant les femmes	- Favoriser les employés locaux à travailler.	- Firme d'exécution	Pendant les travaux

Activités	Impacts E&S potentiels	Proposition de mesures d'atténuation	Responsable	Temps de réalisation
	Conditions de travail	- Accès à l'eau potable, toilettes, durée max. de 8 heures/jour	- Firma d'exécution et de Supervision	
	Risque de conflits et de blocage de chantier	- Bien sensibiliser les gens et entamer le processus de la gestion des plaintes.	- Firma d'ingénierie sociale/ Point focal social de l'OREPA	
9. Travaux de nettoyage et remise en état du site	Hygiène du personnel	- S'assurer que tous les travailleurs exécutent bien leurs travaux et suivent les règlements.	- Firma d'exécution et de Supervision	
	Le Site est normal	- Le nettoyage du site est assuré et tout est bien.		
PHASE D'EXPLOITATION				
10. Présence physique de la nouvelle construction	Meilleures conditions sanitaires de la population	- Former le gestionnaire du réseau en ce qui concerne l'utilisation et l'entretien.	- DINEPA - OREPA - Point focal social	Après les travaux
11. Utilisation et fonctionnement des ouvrages	Bonne gestion des ouvrages hydrauliques	- Informer la population pour le paiement de service.	- OREPA/Point focal social	
PHASE D'ABANDON				
12. Activités découlant de l'abandon du site	Déchets Solides et liquides	- Tous sentiers et les routes excavés pour le passage des conduites doit être remis en état. - Transport de déchet de chantier dans un endroit agréé par la mairie de concert avec l'OREPA.	- Firma d'exécution et de Supervision - Maître de l'ouvrage	Après les travaux

3 Directives Environnementales et sociales pour les Contractants

Les directives environnementales et sociales sont destinées à aider les personnes en charge de la rédaction des dossiers d'appels d'offres et elles devront être incluses dans les contrats des entreprises d'exécution des travaux afin qu'elles puissent intégrer dans ces documents des prescriptions permettant de protéger l'environnement et du milieu socio-économique.

Bonnes pratiques environnementales et sociales pour la bonne conduite des travaux

- Port d'équipements de protection individuelle obligatoires sur le chantier;
- Hygiène et sécurité dans les sites de travail ;
- Protéger les propriétés avoisinantes du chantier ;
- Assurer la collecte et l'élimination des déchets issus des travaux ;
- Informer et sensibiliser les populations avant toute activité de dégradation de bien privés ;
- Procéder à la signalisation des travaux lors des activités ;
- Respecter des sites culturels ;
- Protection de la végétation, des arbres et du paysage environnant ;
- Eviter au maximum la production de poussière ;
- Employer la main d'œuvre locale en priorité ;
- Protection de l'environnement contre les poussières et autres résidus solides ;
- Organiser le stockage des matériaux sur le chantier ;
- Protection de l'environnement contre le bruit: limiter les bruits issus d'activités susceptibles de perturber les riverains.

Bonnes pratiques de construction des infrastructures en eau

- Optimiser les choix des sites pour éviter le maximum possible les abatages d'arbres ;
- Rétablir la couverture végétale pertinent et de manière adéquate ;
- Prévoir les travaux de drainage pour évacuations des eaux autour des kiosques afin d'éviter la stagnation des eaux usées ;
- Respecter la réglementation sur l'ouverture et l'exploitation des sites.

Gestion des déchets solides ménagers et de chantiers

- Gestion des déblais/débris de la démolition (béton, bois, terre excavées) ou de la fouille par la récupération et la réutilisation dans des espaces appropriés;
- Gestion des emballages de ciment par la promotion de la récupération des parties réutilisables dans le réseau des petits commerces et l'évacuation de toute partie non utilisable vers un site de décharge autorisé par la Mairie;
- Les huiles et lubrifiants utilisés dans les équipements doivent être collectés et stockés dans des récipients jusqu'à ce qu'ils soient évacués de façon adéquate;
- Que tout changement d'huiles et lubrifiants doit être effectuée sur une zone appropriée où le sol est protégé avec des matériels imperméables et un récipient pour recueillir les déversements afin de s'assurer qu'aucun déversement ou autre fuite n'affecte les sous-sols et les eaux de surface et souterraines;
- Les sites doivent être nettoyés après chaque journée de travail évitant la création d'un environnement favorable pour des moustiques et animaux sur le chantier;
- Gestion adaptée des stockages des matériaux de construction en toute sécurité et de manière respectueuse de l'environnement afin de minimiser les envols de particules et de poussière;
- S'assurer que les déchets/déblais sont évacués et éliminés en toute sécurité sur le chantier dans un endroit agréé par la mairie de concert avec l'OREPA.

4 Consultations publiques

Dans le processus de la prise en compte d'aspects environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du programme EPARD, la réalisation de mission d'évaluation environnementale et de consultation publique constitue un élément fondamental dans la mise en œuvre des sous-projets dont le but d'identifier les impacts positifs et négatifs du projet sur le milieu récepteur, et d'informer la population et les autorités locales sur les activités du projet afin de recueillir leurs doléances, propositions et contre-propositions préalablement à la mise en œuvre des travaux.

Au cours de la période du 6 au 9 mai 2019, deux stagiaires (Anelson RENE et Boaz Jean Michel REMY) de la direction technique et membres de l'équipe environnementale et social du programme EPARD, M. Stanley JÉRÔME, le responsable social régional de l'OREPA Sud et l'ingénieur de suivi du projet EPARD au niveau de la Grand 'Anse ont été dans le département de la Grand' Anse au niveau des communes de Bonbon et d'Abricots dans le but de recueillir des informations pertinentes à remplir les formulaires pour l'évaluation des points d'eau/sources qui vont être réhabilités, et d'échanger avec les élus locaux ainsi que la population autour des sous-projets.



Rencontre d'échange avec la population de la commune de Bonbon lors de la mission d'évaluation E&S



Causerie communautaire dans la commune d'Abricots

Deux rencontres d'échanges ont été réalisées dans les communes de Bonbon et d'Abricots, au cours de ces missions, l'équipe a évalué les impacts (positifs et négatifs) susceptibles de se produire lors de la mise en œuvre des sous-projets au niveau de ces localités, et on a tenue des rencontres d'échanges avec la population et les autorités dans l'objectif de faire des recommandations pour que ces sous-projets puissent

répondre aux attentes des gens locaux. Ces missions ont permis également de proposer des mesures pour la création de climat social favorable à la mise en œuvre des travaux, et la prise des dispositions pour que les projets soient exécutés en garantissant la sauvegarde sociale et environnementale des localités bénéficiaires. Ci-après quelques éléments sur lesquels l'équipe a échangé avec les acteurs locaux au cours des rencontres :

- Rôle et mission de la DINEPA
- Contexte du projet EPARD
- Parties prenantes et acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme : DINEPA, Banque Mondiale et les structures déconcentrées (OREPA, TEPAC etc.), les autorités et la population locale.
- Objectif et consistance des travaux des sous-projets relatifs aux localités.
- Participation et collaboration de la population dans la mise en œuvre des sous-projets.
- Explication sur la prise en compte d'aspects sociaux et environnementaux dans les sous-projets.

Constatation et recommandation

- La population a grand besoin des travaux de réhabilitation des points d'eau, et souhaite que la situation actuelle soit améliorée.
- La population souhaite travailler pendant l'exécution du projet.
- Certains habitants recommandent à la DINEPA d'assembler les projets d'AEP avec des projets de reboisement de l'environnement afin de protéger les sources exploitées.

5 Gestion des plaintes

Les plaintes formulées par les gens de la communauté doivent être perçues comme une opportunité permettant d'améliorer les activités futures. En effet, elle permet à la firme de construction et à la DINEPA de mettre en place des actions d'amélioration suite à la formulation des plaintes.

Le processus de gestion des plaintes doit s'effectuer sur les étapes suivantes :

- i. la DINEPA prévoit un système d'enregistrement des plaintes qui constitue une fiche (**Voir Annexes.**) pour formuler des suggestions en vue d'apporter une solution durable à la satisfaction du projet et aux riverains. Toutes les réclamations obligent à se mettre en cause et à penser sur l'origine du problème pour les résoudre définitivement ;
- ii. tout d'abord, la fiche de suggestion doit être remplie par le réclamant accompagnée de l'ingénierie sociale et/ou TEPAC pour certifier que la réclamation est bien reçue et quelle traitera dans les plus brefs délais. Pour les suggestions et plaintes, l'ingénierie sociale et/ou les TEPACs doivent les enregistrer et les acheminer auprès de la coordination du projet ;
- iii. il est également important de stimuler les réclamations. Car la stimulation des réclamations va encourager le réclamant à exprimer toutes ses insatisfactions afin que celles-ci soient traitées. Pour ce faire, la DINEPA se montre ouverte, prête et assume ses responsabilités et montre sa volonté à apporter des solutions durables aux plaignants.

6 Conclusion

L'évaluation environnementale et sociale du projet de réhabilitation des points d'eau au niveau des communes de Bonbon et d'Abricots montre que ce projet sera bénéfique pour la population car il devrait contribuer notamment à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des populations locales. La population aura d'avantage accès à une eau de qualité. Les impacts positifs et négatifs se localiseront en phase de construction et d'exploitation. Toutefois, le Plan de Mitigation des impacts des travaux de réhabilitation des sources propose des mesures d'atténuation et de prévention pour les minimiser.

7 Annexe

7.1 Annexe 1: Formulaire d'évaluation environnementale et sociale des sept (7) sources/points d'eau au niveau des communes de Bonbon et d'Abricots.

7.2 Annexe 2 : Fiche de plaintes.

Annexe 2. Fiche de Plaintes

Date : _____

Dossier N° _____

PLAINTE

Nom du plaignant : _____

Adresse : _____

Section communale, localité ou habitation : _____

Nature du bien affectée : _____

DESCRIPTION DE LA PLAINTÉ

A, le.....

Signature du plaignant

OBSERVATIONS DE LA COLLECTIVITE :

A, le.....

(Signature du Répondant)

RÉPONSE DU PLAIGNANT:

A, le.....

Signature du plaignant

RESOLUTION

A, le.....

(Signature du Répondant)

(Signature du plaignant)